

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 05 JUIN 2025 à 19h00

PROCES VERBAL

Aurélie GROSSO est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité,

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, BOURGUE Michèle, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danièle, JEAN Nathalie, MILAD Lydie, MANDINE David, POSTIAUX Régis, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :

MICHELOTTI Marie-Line donne pouvoir à VANDENBOSSCHE Frédéric, BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à COUSTABEAU Gérard, FANTAUZZO Marie-France donne pouvoir à JEAN Didier, ROUSSIER Michel donne pouvoir à VAILLAT Fanny, ROBERT Astrid donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, LAFOND Emilie donne pouvoir à RICARD Isabelle, URAS Patrick donne pouvoir à VANHALST Philippe, AYME Michel donne pouvoir à JEAN Nathalie, MORENO Manuel donne pouvoir à POSTIAUX Régis

Conseillers Municipaux absents : SERAFINI Audrey

Approbation du procès-verbal Conseil Municipal du 27 mars 2025

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Sylvestre PIGNOLY arrive à 19h25.

Monsieur le Maire donne quelques informations aux membres du Conseil Municipal

Tourisme :

Le Guide Michelin Voyages et Culture renouvelle à la commune de La Roque d'Anthéron ses deux étoiles : « vaut le détour » : **en effet nous le valons bien !!!**

Urbanisme :

Le projet de modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du 06/03/2025 a été prescrit par arrêté n°25/149/CM, une enquête publique doit avoir lieu courant du mois de juillet 2025.

La Demande de Reconnaissance d'état de catastrophes naturelles pour les dommages causés par les mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols présentée par la commune à la commission nationale n'a pas été retenue.

COMMISSION APPAISER ET SECURISER LA CIRCULATION

Un déplacement sur site a eu lieu au niveau de la Route de Sainte Anne dont la réfection a généré un accroissement manifeste de la vitesse de certains conducteurs. S'agissant d'une voie départementale

les solutions sont plus complexes à mettre en œuvre, les options de dispositifs sont donc en cours d'analyse.

Une réflexion, à l'initiative de la commune de La Roque d'Anthéron est également engagée avec le Département et la Métropole pour le site/rondpoint dit du BARCOT dont la dangerosité n'est plus à démontrer.

Commission COMMERCE ET ARTISANAT.

Après une présentation de l'étude menée à la demande de la commune par l'AUPA en 2024 sur la signalétique, le stationnement et les connexions, des échanges ont eu lieu entre les participants et

les actions suivantes sont envisagées :

* installation d'un panneau parking Mermoz

* réhabilitation du cours Foch avec places de parking

* Recensement et signalisation du nombre de places de parking sur les panneaux existants ou marquage au sol

* avait été proposé de mettre à disposition les locaux communaux inoccupés à des artistes et des boutiques éphémères. Le sujet s'avère plus complexe que prévu notamment vis-à-vis des normes de sécurité à respecter.

L'association Laplace peut éventuellement contacter les loueurs de locaux privés afin de leur proposer cette éventualité.

* une signalétique reliant les différents commerces est demandée : l'association Laplace présentera à la commune un projet de cheminement à la prochaine réunion du 17 juin.

* l'office de tourisme propose d'éditer des flyers répertoriant tous les commerces du village sur un plan. Ce flyer serait distribué à l'OT, dans les commerces, à l'abbaye, au camping etc. La prochaine réunion aura lieu le mardi 17 juin à 18h en mairie.

Mise en conformité des numérotations de rues sur la commune, une réunion d'échange s'est tenue avec les riverains du quartier Henri BOSCO sur ce sujet complexe

Point TRAVAUX

OBJET	Remarques
Rénovation école Paul Claudel	Consultation en cours, dépôt des offres fin juin
Avenue Europe Unie	Consultation de la MOE en cours
Parvis de l'école Paul Claudel	Les préparatifs pour la démolition du logement sont en cours
Eclairage public	Changement de l'éclairage sur le cours Foch terminé
SEM - modernisation réseaux AEP	Les travaux sont sur l'avenue de Silvacane

Programme études et travaux du Pole Protection du cycle de l'eau

Travaux effectués 2024 (total : 1,494M € ht)

- Onoratini (phase 2) : réhabilitation du réseau d'eaux usées : 350k € ht
- Route de Charleval : renouvellement du réseau d'eaux usées : 319k € ht
- Rue Schuman, rue Jean Moulin, cours Foch : réhabilitation des réseaux d'eau potable (485k € ht) et d'eaux usées (340k € ht)

Travaux programmés sur 2025 (total : 420k € ht)

- Avenue des Alpilles : réhabilitation d'un collecteur d'eaux usées (140k € ht)
- Rue Giono : Remplacement des avaloirs (83k € ht)
- Traverse des écoles : réhabilitation du réseau d'eaux usées (197k € ht)

LA BAUME :

Les retours des clients sont très positifs et saluent l'amélioration des prestations de La Baume du fait des rénovations effectuées durant la période d'hivernage, de l'achat de nouveau matériel pour les salles de réunion et restaurant en cohérence avec son positionnement tourisme vert, tourisme nature. La Baume poursuit son développement,

La part des nouveaux clients groupes professionnels ou associatifs est en augmentation, plus de la moitié des clients sur la période (11 anciens, 13 nouveaux), séminaires, marcheurs, centre de santé et sociaux.

6 privatisations, (1 l'an dernier), formule très appréciée pour les mariages mais également les séminaires d'entreprises.

34 locations de salles dont 80% à des particuliers dans le cadre d'organisations d'événements familiaux et/ou amicaux avec la plupart du temps des locations de logements pour la nuitée.

COMMUNICATION

Mise en ligne du site internet dans les prochains jours

Changement du panneau d'affichage numérique av de l'Europe Unie cet été

Enlèvement du panneau d'affichage situé sur la façade du Quillé

Sortie du prochain LRI + LRI du CMJ : début juillet

Les Manifestations et évènements à venir sur la commune

Dim 8-juin	LES MINOTS : FETE DE LA CERISE - VILLAGE
Du 6 au 9 juin	THEATRE DU VIDE : LES ROCATINES - CSC M. PAGNOL
Je 12 juin	Journée nationale de la Résistance
Ve 13 juin	Commémoration des résistants de Martigues
Ve 13-juin	LA ROQUE OVALIE XV - MATCH SENIORS - STADE BOUCHARD
Sam 14-juin	LA BOULE ROCASSIERE - CONCOURS DE PETANQUE - BOULODROME
Sam 14 et dim 15 juin	JOURNEES EUROPEENNES DE L'ARCHEOLOGIE - ABBAYE DE SILVACANE
Dim 15-juin	Foot Silvacane - TOURNOI - STADE BOUCHARD
Merc 18-juin	APPEL DU 18 JUIN - COMMEMORATION
Ve 20-juin	CONCERT DES VOIX DE SILVACANE - ABBAYE
Sa 21-juin	CONCERT DES VOIX DE SILVACANE - ABBAYE

Sa 21-juin	ARTS ET GUINGUETTE – FETE DE LA MUSIQUE – PLACE DE LA REPUBLIQUE
Sa 21-juin	EXPOSITION ENCRE DE ISA BARBIER A LA GALERIE JM BOURRY DU 21/06 AU 24/08
Sa 21-juin	EXPOSITION DE CECILE GUIEU DU 21/06 AU 21/09 A L'OFFICE DE TOURISME
Sa 21 juin	RECITAL DE PIANO - MEDEM
21 et 22 juin	TOURNOI DE FOOTBALL – STADE MICHEL BOUCHARD
Dim 22-juin	ABBAYE/CONCERT A FELICITA
Dim 22-juin	ABBAYE/ 850 ans de l'Abbaye – gratuité aux Rocassiers
Dim 22-juin	HANDBALL CONCERNANDE – QUALIFICATION REGIONALE EXCELLENCE - GYMNASSE
Ve 27-juin	KERMESSE DES ECOLES- PARC DE FLORANS
Sam 28-juin	SPECTACLE ECOLE DE MUSIQUE- SDF
Ve 4-juil.	DON DU SANG - SDF
4, 5 et 6 juil.	SOIRS D'ETE - ABBAYE
Ve 11-juil.	BAL DES POMPIERS – COUR DE L'ECOLE VICTOR HUGO
Ma 15-juil.	Nocturne cistercienne - abbaye
Ma 15-juil.	BROCANTE – cours Foch
Me 16-juil.	PROJECTION D'OPERA - abbaye
Sa 19-juil.	FIP – ouverture du Festival
sam. 16 aout	BROCANTE – cours Foch
20, 22, 23, 28, 30, 31 - août	Festival de Quatuors du Luberon - abbaye
ven. 22 au di 24 aout	FETE DE LA SAINT LOUIS
lun. 1 ^{er} septembre	DON DU SANG
sam. 6 septembre	FORUM DES ASSOCIATIONS

sam. 13 septembre	EXPOSITION d'Isabelle BONHOMME du 13/09 au 30/10 – Galerie Jean- Marc Bourry
sam. 13 et dim 14 septembre	ASARD – LA RONDE DE LA DURANCE
dim. 14 septembre	CONCERT LES VOIX ANIMEES - ABBAYE
sam. 20 septembre	ABBAYE/ 850 ans de l'Abbaye – INAUGURATION DES 2 EXPOSITIONS – GRATUITE ROCASSIERS – ANIMATIONS DANS LE CADRE DES 850 ANS – JOURNEES DU PATRIMOINE
dim. 21 septembre	JOURNEES DU PATRIMOINE – CIAM - ABBAYE
sam. 27 septembre	LES RANDOLADES D'AUTOMNE – DE LA ROQUE A ST ESTEVE – RANDONNEE CONTEE
sam. 27 septembre	MUSCOVICIDOSE – LES VIRADES DE L'ESPOIR - CSC

Compte-rendu des décisions prises – application des articles L.2122-22 et L.2122-23

du Code Général des Collectivités Territoriales

**N°15/25 du 24 Mars 2025 : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE A
DESTINATION DU SERVICE ENFANCE DE LA COMMUNE**

Le coût de l'opération s'élève à 43 838,67 € H.T.

Montant sollicité : 26 303 € du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'année 2025.

**N° 16/25 du 25 Mars 2025 : RENOUELEMENT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR
LA RENOVATION DU MUR « JARDIN DES MOINES » DE L'ABBAYE DE SILVACANE**

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 48 239 € HT

Montant sollicité : 33 767€ auprès du Département au titre du dispositif « Aide aux travaux de proximité » 2025 pour le financement de l'opération.

**N° 17/25 du 25 Mars 2025 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE POUR L'ACQUISITION D'UN SPECTACLE MAPPING VIDEO A
L'ABBAYE DE SILVACANE**

Le coût de l'opération s'élève à 90 720 € H.T

Montant sollicité : 59 500 € du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'année 2025.

N° 18/25 du 25 Mars 2025 – RENOUELEMENT DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITE POUR LA RENOVATION DE LA VOIRIE RUE BETHOUARD SUITE AUX INTEMPERIES 2023

Vu le report du dossier de subvention par le Département sur l'exercice 2025,

Le coût de l'opération s'élève à 95 000,00 € H.T.

Montant sollicité : 59 500 € du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'année 2025.

N° 19/25 du 25 Mars 2025 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE POUR L'ACQUISITION DE VEHICULES ELECTRIQUES POUR LES SERVICES DE LA COMMUNE

Le coût total de ces acquisitions s'élève à 81 304 € H.T soit un total T.T.C. de 97 564,80 €

Montant sollicité : 48 782 € du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'année 2025.

N° 20/25 du 26 Mars 2025 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE AU TITRE D'UN CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT-Période 2021/2024-Tranche 2023

Le coût de l'opération école Paul Claudel s'élève à 2 212 410 € H.T

Montant sollicité : 1 129 332 € du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de la tranche 2023 du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement.

N°21/25 du 26 Mars 2025 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX FORESTIERS DE DEFENSE CONTRE LES INCENDIES

Le coût de l'opération s'élève à 51 600 € H.T

Montant sollicité : 30 960 € du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, au titre de l'année 2025, en remplacement de la subvention accordée pour l'acquisition d'un véhicule porteur d'eau.

N° 22/25 du 27 Mars 2025 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE DANS LE CADRE DE LA MISE EN LED DU PARC DE LUMINAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC

Coût prévisionnel total de l'opération s'élève à 524 417 €H.T.

Pour 2025, la Commune a budgété la somme de 100.000 euros TTC soit le remplacement de 66 points lumineux cette année.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

FINANCEURS	TAUX	MONTANT
DEPARTEMENT 13	60%	60 000 €
ETAT – Fonds vert	20%	20 000 €
Autofinancement commune	20%	20 000 €
TOTAL		100 000 €

Montant sollicité : 60 000 € Département des Bouches du Rhône.

N°23/25 du 27 Mars 2025 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE LOCATION DE L'ABBAYE DE SILVACANE – MARIAGE DU 13 SEPTEMBRE 2025

Organisation d'un mariage le 13 Septembre 2025. Abbatale et esplanade mis à disposition

La redevance forfaitaire est fixée à 4 000 € pour l'occupation des espaces.

N°24/25 du 3 Avril 2025 – MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES ISCLES 877 Route de l'ancien plan d'eau,13640 La Roque d'Anthéron

Modification des tarifs et cautions, à compter du 1^{er} Septembre 2025, de la façon suivante :

	Période	Tarif
Location pour les Rocassiers	Eté (du 16/04 au 14/10)	300,00 €
Location pour les Rocassiers	Hiver (du 15/10 au 15/04)	450,00 €
Réveillon de Noël pour les Rocassiers	du 24/12 au 26/12	800,00 €
Location pour les personnes extérieures à La Roque	Eté (du 16/04 au 14/10)	400,00 €
Location pour les personnes extérieures à La Roque	Hiver (du 15/10 au 15/04)	550,00 €
Réveillon pour les personnes extérieures à La Roque	du 24/12 au 26/12	1 000,00 €
Location pour les agents de la commune de La Roque	Toute l'année , excepté le réveillon du 31/12	250,00 €
Cautions 1 chèque pour :	Matériel et dégradations	800,00 €
1 chèque pour :	Ménage	400,00 €

N°25/25 du 3 Avril 2025 – ACTE CONSTITUTIF D'UNE REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES – HAMEAU DE LA BAUME

Il a été décidé de créer une régie d'avances et de recettes en lieu et place de la régie de recettes existante dans un but de simplification de son fonctionnement suite à des difficultés d'organisation rencontrées en 2024

N° 26/25 du 15 Avril 2025 : DEFENSE DE LA COMMUNE ET DESIGNATION DU CABINET DE LAUBIER AVOCATS DANS LE CADRE D'UN REFERE EXPERTISE

Recours contentieux notifié en mairie le 15 avril 2025, et enregistré auprès du tribunal administratif de Marseille sous le numéro 2504109, portant requête en référé expertise, d'un agent demandant la reconnaissance de l'imputabilité professionnelle de ses problèmes de santé.

Maître de Laubier est déjà chargé de représenter les intérêts de la commune dans plusieurs contentieux en cours opposant la commune au même requérant, Le cabinet DE LAUBIER AVOCATS – 37 rue Montgrand – 13006 MARSEILLE, est désigné pour représenter et défendre les intérêts de la Commune dans le cadre de l'affaire référencée ci-dessus, et ce, aussi bien devant le tribunal de première instance que, le cas échéant, devant la juridiction d'appel.

N°27/25 du 25 Avril 2025 – VERSEMENT D'UN CAPITAL DÉCÈS

Versement d'un capital décès de 23.452,08 € à la veuve d'un agent de la commune décédé en 2024.

N° 28/25 du 15 Avril 2025 : MODALITES DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les modalités de versement des subventions aux associations ont été modifiées comme suit :

- ✓ Les subventions **inférieures à 6.000 €** seront payées en un versement.
- ✓ Les subventions comprises **entre 6.000 € à 18.000 €**, seront payées en deux versements :
 - le premier versement de 70 % de la subvention allouée, interviendra après le vote du Conseil Municipal,
 - le solde (30 %) sera versé à réception de la demande de l'association et à l'appui du compte rendu financier et des justificatifs.
- ✓ Les subventions comprises **entre 18.000 € et 23.000€** seront payées en deux versements :
 - le premier versement de 50 % de la subvention allouée, interviendra après le vote du Conseil Municipal,
 - le solde sera versé à réception de la demande de l'association et à l'appui du compte rendu financier et des justificatifs.
- ✓ Les subventions **supérieures à 23 000€** font obligatoirement l'objet d'une convention annuelle d'objectifs et seront payées selon les modalités précisées dans cette convention.

N° 29/25 du 24 Avril 2025 : DEFENSE DE LA COMMUNE ET DESIGNATION DE MAITRE HACHEM DANS LE DOSSIER N°2504032-4

Le recours contentieux enregistré le 14 avril 2025 par le tribunal administratif de Marseille sous le n°2504032-4, demandant notamment l'annulation des arrêtés d'autorisations d'urbanisme n°2024/133, 2024/134 et 2024/135,

Considérant que Me Hachem est déjà chargé de représenter les intérêts de la commune dans plusieurs contentieux administratifs en matière d'urbanisme, il a été désigné pour représenter et défendre les intérêts de la Commune dans le cadre de l'affaire en question, et ce, aussi bien devant le tribunal de première instance que, le cas échéant, devant la juridiction d'appel.

N°30/25 du 24 Avril 2025 – DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COMMUNE À LA DRAC À HAUTEUR DE 80% DANS LE CADRE DE LA DGD RELATIVE A L'EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MEDIATHEQUE ANNE-SYLVESTRE DE LA ROQUE D'ANTHERON

Dans le cadre de ce dispositif, la commune sollicite auprès de la DRAC, une subvention à hauteur de 80% relative à l'élargissement des horaires d'ouverture de la Médiathèque pour un budget total de 103 990€, soit 83 192€.

N° 31/25 du 28 Avril 2025 – REMBOURSEMENT ANTICIPE DU CAPITAL DE L'EMPRUNT N°00003888438 – PRET RELAIS SUBVENTION CREDIT AGRICOLE

Le prêt relais subvention d'un montant de 1 500 000 euros souscrit, pour une durée maximale de 2 ans à compter du 18 juin 2024, dans l'attente du versement de la subvention départementale relative au financement des travaux du Parc des Adrechs. Les subventions ayant été reçues, le prêt relai a été remboursé le 16 Avril 2025.

N° 32/25 du 22 Mai 2025 : APPROBATION D'UNE CONVENTION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC NON CONSTITUTIVE DE DROITS REELS - LOGEMENT ECOLE CHARLES PEGUY

VU la nécessité urgente de logement d'un agent du CCAS, une convention d'occupation temporaire a été conclue pour un an pour la location du logement de l'école Charles Péguy pour un montant de 693 € hors charges.

N° 33/25 du 29 Avril 2025 – AUTORISATION GENERALE DE POURSUITES

Le comptable public a été autorisé à effectuer tous les actes de poursuites nécessaires au recouvrement des créances provenant du budget principal de la commune, de ses budgets annexes ainsi que du budget du Centre Communal d'Action Sociale.

N° 34/25 du 29 Avril 2025 – APPROBATION D'UN CONTRAT DE COREALISATION ENTRE LA COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON ET L'ENSEMBLE INSTRUMENTAL PROVENCE-VERDON « L'EIPV »

Un contrat de coréalisation a été établi entre la commune et l'Ensemble Instrumental Provence-Luberon définissant les conditions de mise à disposition des lieux de représentation nécessaire au bon déroulement du concert du 14 Juin 2025 à 18 H 30 espace mis à disposition : église abbatiale de Silvacane. Le cloître, le réfectoire, le chauffoir ainsi que la salle capitulaire sont également mis à disposition le temps de la visite libre.

La commune s'engage à verser à l'EIPV la somme de 2.500 € TTC en contrepartie du concert du 14 Juin 2025. Les recettes issues de la vente des billets seront partagées entre la commune et l'EIPV à hauteur de 50 % pour la commune et 50 % pour l'EIPV.

N° 35/25 du 7 Mai 2025 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES B-D-R AU TITRE D'UN CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT – Période 2021 / 2024 – Tranche 2023

Annule et remplace la décision n°20/25 afin de modifier le montant global de l'opération.

Le coût de l'opération Paul Claudel s'élève à **2 161 305 € HT** selon le plan de financement suivant :

FINANCEMENT	Montant global HT	Montant Tranche 2023
Conseil Départemental	1 215 275 €	1 090 000 €
Etat- DSIL	293 978 €	263 453 €
Autofinancement Commune (30%)	652 052 €	583 702 €
TOTAL	2 161 305 €	1 937 155 €

N° 36/25 du 20 Mai 2025 : DEFENSE DE LA COMMUNE ET DESIGNATION DE MAITRE HACHEM DANS LES DOSSIERS N°2505326-5 ET 2505355-5

Un riverain a déposé deux recours contre l'opposition d'un panneau de rue.

Me Hachem étant déjà chargé de représenter les intérêts de la commune dans plusieurs contentieux administratifs liés à ces nouveaux contentieux a été désigné aux fins de représenter et défendre les intérêts de la Commune dans le cadre des deux affaires en question, et ce, aussi bien devant le tribunal de première instance que, le cas échéant, devant la juridiction d'appel.

LISTE DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Liste des décisions prises par délégation du Conseil Municipal au titre des droits de préemption et propriété :

06/01/2025	IA 013 084 25 M0001	40 Boulevard Adame de Craponne	AN 46	R
15/01/2025	IA 013 084 25 M0002	9 Rue du Castellas 2 Boulevard de la Paix	AK 140	R
27/01/2025	IA 013 084 25 M0003	Impasse Aristide Briand	AL 135	R
20/02/2025	IA 013 084 25 M0004	13 Rue Winston Churchill	AS 187	R
03/01/2025	IA 013 084 25 M0005	Rue Jean Giono	AP 146	R
29/01/2025	IA 013 084 25 M0006	Font Cuberte	AP 139	R
21/01/2025	IA 013 084 25 M0007	26 Rue Youri Egorov	AT 38	R
18/02/2025	IA 013 084 25 M0008	Rue de la Liberté	AM 56	R
07/02/2025	IA 013 084 25 M0009	14 Rue de Provence	AK 175	R
26/03/2025	IA 013 084 25 M0010	8 Rue de l'Eglise	AL 216 et AL 217	R
20/03/2025	IA 013 084 25 M0011	23 Avenue Paul Onoratini	AT 66	R
27/03/2025	IA 013 084 25 M0012	Place de la Feniére	partie d'une place	R
11/04/2025	IA 013 084 25 M0014	8 Rue du Général Béthouard	AS 166	R
19/04/2025	IA 013 084 25 M0015	77 Avenue de Silvacane	AE 113	R
23/04/2025	IA 013 084 25 M0016	3 Impasse Albert Camus	AK 87	R
25/04/2025	IA 013 084 25 M0017	20 Avenue de Silvacane	AL 25 et AL 26	R
15/04/2025	IA 013 084 25 M0018	1 Impasse Georges Clémenceau	AL 138	R
25/04/2025	IA 013 084 25 M0019	Avenue de la Libération	AS 254 et AS272	R
28/04/2025	IA 013 084 25 M0020	5209 Rue du Pigeonnier	AP 66	R
11/02/2025	IA 013 084 25 M0021	8 Rue du Poilu	AK 60	R
09/05/2025	IA 013 084 25 M0022	22 Rue des Tamaris	AS 83	R
14/05/2025	IA 013 084 25 M0023	115 Rue du Pigeonnier	AI 04	R
14/05/2025	IA 013 084 25 M0024	2 Rue de l'Ouest	AA 17	R
12/05/2025	IA 013 084 25 M0025	Boulevard de la Paix	AE 81	

R : Rejet (non-exercice du droit)

1. VALIDATION DU CARACTERE D'URGENCE DE LA CONVOCATION DU 3 JUIN 2025

Rapporteur : M. Didier JEAN

Monsieur le Maire sort de la salle,

Madame Isabelle RICARD est désignée Présidente de séance,

Suite à la convocation du conseil municipal, transmise le 28 mai 2025, une seconde convocation a été transmise le 3 juin 2025. Celle-ci ajoutait deux points à l'ordre du jour : une seconde délibération relative à la délégation de signature à un élu dans le cadre de l'article L422-7 du code de l'urbanisme, et, en conséquence, une délibération permettant la validation du caractère urgent.

Considérant la nécessité de valider le caractère urgent de cette nouvelle convocation par une délibération ad hoc avant d'aborder les points à l'ordre du jour,

Madame RICARD demande s'il y a des questions : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 4 abstentions (POSTIAUX Régis, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix, MORENO Manuel), VALIDE le caractère urgent du point « Désignation d'un élu au titre de l'article L422-7 du code de l'urbanisme » concernant le permis de construire n° PC 013 084 25 0008 déposé le 3 mars 2025. APPROUVE en conséquence le caractère d'urgence de la convocation du conseil municipal transmise le 3 juin 2025.

Monsieur le Maire rejoint la salle

2. DECISION MODIFICATIVE N° 1-2025 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Des précisions sont apportées par le Directeur Général des Services.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°1 du budget principal comme suit :

Décision modificative n°1-2025

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
R-002-020 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	114 303.71 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	114 303.71 €
D-611-020 : Contrats de prestations de services	0.00 €	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65188-020 : Autres	0.00 €	44 303.71 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	44 303.71 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	114 303.71 €	0.00 €	114 303.71 €
 INVESTISSEMENT				
R-001-020 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	470 259.06 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	470 259.06 €
R-1641-020 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000 000.00 €
D-21311-020 : Constructions bâtiments administratifs	0.00 €	470 259.06 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	470 259.06 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-020 : Constructions (en cours)	0.00 €	2 000 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	2 000 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	2 470 259.06 €	0.00 €	2 470 259.06 €
Total Général		2 584 562.77 €		2 584 562.77 €

3. DECISION MODIFICATIVE N° 1-2025 BUDGET ANNEXE VILLAGE DE VACANCES LA BAUME

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Des précisions sont apportées par le Directeur Général des Services.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe Village vacances La Baume comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-8061 : Fournitures non stockables (eau, énergie..)	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	10 000.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

4. MODIFICATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, LIMITE les amortissements aux immobilisations obligatoirement amortissables telles que définies par les nomenclatures comptables et budgétaires applicables à chaque budget principal ou annexe de la commune. ADOPTE les durées d'amortissement par catégorie de bien comme indiqué en Annexe 1. AMENAGE la règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux, pour les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 1 000,00 € TTC. Les biens de faible valeur sont amortis en une annuité au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

5. SOLDE SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION "LES ZOUZOUS"

Rapporteur : Mme Isabelle RICARD

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, ATTRIBUE une subvention de 92.300 euros à l'association « Les Zouzous » au titre de l'exercice 2025. VERSE le solde de la subvention 2025 à l'association « Les Zouzous » d'un montant de 61.534 euros. DIT que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget principal 2025 de la commune.

6. SOLDE SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION "LES COLIBRIS"

Rapporteur : Mme Isabelle RICARD

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, ATTRIBUE une subvention de 88 172 € à l'association « Les Colibris » au titre de l'exercice 2025. VERSE le solde de la subvention 2025 à l'association « Les Colibris » d'un montant de 58 781 euros. DIT que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget principal 2025 de la commune.

7. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLEGE LOUIS PHILIBERT

Rapporteur : Mme Isabelle RICARD

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, OCTROYE une subvention exceptionnelle de 150 € au Collège « Louis Philibert » pour l'organisation du spectacle de fin d'année de la classe de 4^{ème} option « Arts et métiers du spectacle ». RAPPELLE que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom du collège « Louis Philibert ». INSCRIT la dépense au budget principal.

8. APPROBATION D'UNE CONVENTION DE COOPERATION CULTURELLE AVEC LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE -PARTENARIAT INTERCOMMUNAL CULTUREL "DURANCE RIVE GAUCHE"

Rapporteur : Mme Isabelle RICARD

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE la convention de coopération culturelle telle qu'elle est annexée. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec la Métropole Aix-Marseille-Provence et les communes de Saint Estève Janson, Le Puy Sainte Réparate, Meyrargues, Peyrolles, Jouques, Sain-Paul-Lez Durance.

9. CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL ET SCIENTIFIQUE ENTRE LA COMMUNE ET L'INRAP POUR LA MISE EN PLACE DE L'EXPOSITION « SILVACANE, 850 ANS D'HISTOIRE »

Rapporteur : Mme Isabelle RICARD

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la convention de partenariat culturel et scientifique telle qu'elle est annexée. AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

10. CONVENTION CADRE RELATIVE A L'ORGANISATION DE MESURES DE RESPONSABILISATION PREVUES A L'ARTICLE R.511-13 DU CODE DE L'EDUCATION ENTRE LE COLLEGE LES GARRIGUES ET LA COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON

Rapporteur : Mme Isabelle RICARD

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE la démarche partenariale entre le collège Les Garrigues et la commune de La Roque d'Anthéron pour l'accueil de jeunes collégiens, en dehors des heures d'enseignement, sous le coup d'une mesure de responsabilisation. APPROUVE le projet de convention ci-annexé. AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

11. DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME EN CATEGORIE II

Rapporteur : M. Didier JEAN

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE le dossier de demande de classement en catégorie II présenté par l'EPIC Office de Tourisme de LA ROQUE D'ANTHERON. AUTORISE Monsieur le Maire à adresser ledit dossier au Préfet en application de l'article D.133-22 du Code du Tourisme.

12. COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Monsieur Didier JEAN sort de la salle,

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de l'Office Municipal de Tourisme (EPIC) 2024 tel qu'il est présenté.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 650,00	265 000,00	266 650,00
	Recettes réalisées (1)	B	1 477,59	262 115,16	263 592,75
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	11 316,06	287 985,98	299 302,04
	Dépenses réalisées (1)	E	5 928,00	273 330,41	279 258,41
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-4 450,41	-11 215,25	-15 665,66
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	9 666,06	22 985,98	32 652,04
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	5 215,65	11 770,73	16 986,38
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	5 215,65	11 770,73	16 986,38

Monsieur Didier JEAN rejoint la salle

13. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposés.

- Un poste d'Attaché principal à temps complet
- Deux postes d'adjoints administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Un poste d'adjoint administratif à temps complet
- Trois postes d'adjoints d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (91.5%)
- Un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (45.71%)
- Un poste d'agent de maîtrise à temps complet
- quatre postes d'adjoints techniques principal de 2^{ème} classe
- Deux postes d'adjoints techniques principal de 2^{ème} classe à temps non complet (85.71%)

Ces postes sont supprimés suite à 3 départs en retraite et 9 avancements de grade. Les autres sont des emplois non occupés.

14. PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUE ET ORIENTAL

Rapporteur : M. Frédéric VANDENBOSSCHE

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions :

Sylvestre PIGNOLY : quel est le cout d'une intervention pour supprimer un nid de frelons.

Le Maire répond : environ 200 €. La prise en charge s'effectue à hauteur de 50 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la convention de partenariat avec le Département pour la lutte contre les frelons asiatique et oriental ci-annexée. CHARGE Monsieur le Maire de désigner un ou deux référents communaux « frelon ». AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

15. DESIGNATION D'UN ELU AU TITRE DE L'ARTICLE L422-7 DU CODE DE L'URBANISME

Rapporteur : M. Philippe VANHALST

Monsieur le Maire sort de la salle,

Madame Isabelle RICARD est désignée Présidente de séance, à l'unanimité,

Madame RICARD demande s'il y a des questions : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 4 abstentions (POSTIAUX Régis, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix, MORENO Manuel), PREND ACTE du dépôt par la SCI BAPALA d'une demande de déclaration préalable référencée [REDACTED] PREND ACTE du prochain dépôt, par la SCI BAPALA sur la même propriété, d'une demande d'autorisation d'urbanisme pour un ravalement de façade, la modification des ouvrants et des gouttières. DESIGNNE Monsieur Philippe VANHALST en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme aux fins de traiter et prendre les décisions relatives à ces deux demandes d'autorisation d'urbanisme.

16. DESIGNATION D'UN ELU AU TITRE DE L'ARTICLE L422-7 DU CODE DE L'URBANISME

Rapporteur : M. Philippe VANHALST

Monsieur le Maire sort de la salle,

Madame Isabelle RICARD est désignée Présidente de séance, à l'unanimité,

Madame RICARD demande s'il y a des questions : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (22) et 4 abstentions (POSTIAUX Régis, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix, MORENO Manuel), PREND ACTE du dépôt d'une demande de permis de construire référencée N° PC [REDACTED] en date du 3 mars 2025. DESIGNNE Monsieur Philippe VANHALST en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme aux fins de traiter et prendre la décision relative à cette demande d'urbanisme.

Monsieur le Maire rejoint la salle

**17. CESSION TEMPORAIRE DE L'USUFRUIT SUR UNE PARTIE DE LA PARCELLE N° AB 68
LIEUDIT LA BORDE**

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE la cession temporaire, pour une durée de trente ans, à la société CELLAND ESTATE MANAGEMENT FRANCE, de l'usufruit d'une surface de 75 m² à détacher de la parcelle section AB n°68, pour un montant de 100 000 € hors taxes, net vendeur.

APPROUVE l'établissement des servitudes de passage et de passage en tréfonds au profit de l'occupant de la parcelle ainsi détachée. PRECISE que les frais de géomètre-expert, notaire et enregistrement seront à la charge de l'acquéreur. AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces décisions, et notamment la promesse de cession temporaire de l'usufruit ci-annexée et la réitération par acte authentique devant notaire, ainsi que tout document relatif à la division parcellaire et à l'établissement des servitudes. DIT qu'en conséquence, à compter de l'acquisition du caractère exécutoire de cette cession temporaire, la convention initialement signée avec la Société Française de Radiotéléphonie (SFR) cessera de produire ses effets entre la commune et la société HIVORY.

Le Maire remercie et lève la séance à 20h29.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 5 juin 2025

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

